

Atelier Formation (sur 1 journée)

Réforme de la Formation professionnelle

Au delà d'une simple explication de texte sur le contenu de l'ANI 2009, cette formation est destinée à l'optimisation de sa mise en place dans votre entreprise. Elle aborde largement l'impact financier pour l'entreprise qui reste attentiste aux demandes de ses salariés par opposition à une démarche active de proposition de formation à ses équipes

Pour qui ?

- ◆ Directeurs
- ◆ Chefs d'entreprise
- ◆ Cadres
- ◆ Cadres RH

Objectifs :

- ◆ Connaître les évolutions réglementaires.
- ◆ Comprendre l'esprit de la réforme.
- ◆ Optimiser sa mise en place dans les entreprises.

Durée : 1 jour

Tarif : 265 € HT

Dates 2^{ème} trimestre 2009 :

- ◆ Lundi 20 avril 2009
- ◆ Lundi 25 mai 2009
- ◆ Vendredi 12 juin 2009

Lieu :

- ◆ Immeuble St Antoine
ZAC St Antoine
34130 St Aunès

Inscription :

Soraya CAVAGNOL
Tel. 04 68 90 13 10
formation@orha.com

8h30 : « Accueil des participants »

Rappel au sujet des difficultés les plus couramment rencontrées dans la mise en œuvre de la réforme 2004.

- Au sein des entreprises (Catégories de formation, gestion du DIF, implication des salariés, parcours individuels...)
- Au sein des instances paritaires d'appui à la formation continue (financements à partir du 0.50%, prise en compte des droits au DIF en dehors de l'entreprise, portabilité du DIF...)
- Absence d'homogénéisation des pratiques
- Approches et solutions apportées

Rappel de fond sur les intentions et incitations de la loi de mai 2004 issue de l'ANI de 2003

- A l'adresse des entreprises (Rôles et devoir de vigilance sur l'emploi et la qualification des salariés, obligation de démontrer la dynamique développée en ce sens)
- A l'adresse des salariés (Opportunités de contribuer concrètement au pilotage de leur projet professionnel tout au long de leur vie, dispositifs en lien avec l'employeur, dispositifs à solliciter directement)

Objectifs de la « réforme 2008 »

- Pérenniser les efforts et effets qui en découlent constatés de la réforme de 2004
- Simplifier la mise en œuvre opérationnelle au sein des entreprises
- Accompagner le parcours de l'individu dans une logique de « démarche continue » lorsqu'il sera salarié mais aussi lorsqu'il connaîtra des périodes de recherches d'emploi
- Optimiser le suivi, la valorisation des effets et le financement des parcours individuels
- Recentrer et rationaliser les interventions des organismes de financement ou habilités à solliciter ses financements
- Créer des passerelles entre les organismes de suivi des demandeurs d'emploi et ceux agissant directement à travers les entreprises afin de construire et maintenir la logique de parcours individualisé.

Concrètement les changements pour l'entreprise

- En terme de méthodologie de travail
- D'accompagnement des salariés
- De contribution et de sollicitation au fonds de la formation continue

Questions, Echanges d'expériences entre les participants

17h00 : « Cloture »